

DEL 20.06.2014-064 : Informations diverses.

Le Maire souhaite apporter réponse aux questions écrites déposées par le Front de Gauche :

- Concernant une demande portant sur la santé financière des entreprises bannalécoises :

ISOBOX : le Maire précise qu'une demande de permis de construire a été déposée du fait de l'accroissement d'activité due au marché de l'isolation.

De plus, il ajoute qu'une rencontre avec l'Union des Commerçants et Artisans Bannalécois a lieu au moins une fois par an et indique que la visite des entreprises de la Commune (ISOBOX, Ster Goz, Salaisons TALLEC...) peut être organisée à la demande.

Il poursuit en disant qu'il est prévu qu'une réponse lui soit apportée par les salaisons TALLEC concernant la participation de l'entreprise au capital d'une autre société exerçant dans le même secteur d'activité et termine en indiquant que les travaux de construction de l'entreprise de méthanisation débuteront en septembre-octobre.

- Concernant l'activité des médecins présents sur la Commune :

Le Maire relate le contenu d'une réunion réunissant l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les professionnels de santé exerçant sur Bannalec. Il indique que cette rencontre a été très fructueuse dans la mesure où elle a dans un premier temps permis aux professionnels de se rencontrer, puis de faire en sorte que ces derniers se regroupent pour travailler ensemble, avec le soutien de l'ARS. De plus, les médecins partant seront remplacés. Le Maire a fait savoir que les élus bannalécois restaient tout à fait disponibles pour participer à la mise en place d'un projet qui permettra d'assurer une continuité de services sur le territoire.

Christelle BESSAGUET précise que la maison de santé mise en place à Rosporden donne entière satisfaction aux usagers.

- Concernant la mise en place d'un « groupe citoyenneté » sur la Commune :

Pascale LE BOURHIS indique que les travaux se poursuivent, qu'il est prévu que les jeunes bannalécois concernés par le dispositif viendront rencontrer certains élus en mairie. Elle précise également que le service jeunesse ayant été dernièrement très sollicité par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sera désormais plus disponible pour s'atteler aux travaux induits par ce nouveau projet.

Le Maire, après avoir évoqué les problèmes de réception de mails de certains élus, rappelle ensuite qu'une conférence sur les finances publiques aura lieu lundi prochain à la COCOPAQ et que la labellisation Ya d'ar brezhoneg se déroulera en présence de Lena Louarn le mercredi 2 juillet à 16h.

Il poursuit en apportant quelques précisions sur l'association « Le mouton enneigé - le 18 ». Il souhaite souligner le fait que cette association a bien déposé ses statuts loi 1901 en Préfecture, que son but est de promouvoir la culture et la solidarité, ce que ses membres font.

Stéphane POUPON prend ensuite la parole car il souhaite obtenir quelques précisions sur Biogaz. Il débute en indiquant que selon lui les bannalécois vont indirectement financer ce projet sans avoir de retombée financière par la suite mais des problèmes environnementaux.

Il ajoute que le collectif Logebeg de gaz s'inquiète pour les salariés des Salaisons TALLEC qui travailleront avec des nuisances olfactives.

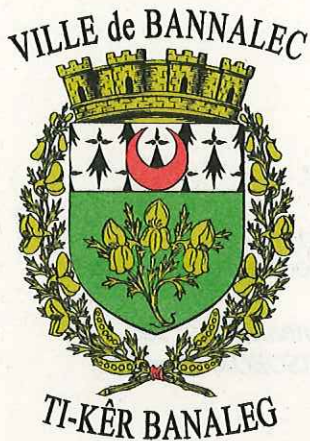
Après que le Maire lui est indiqué sa position sur ce projet, Stéphane POUPON souligne qu'il espère que la Commune apportera autant de soutien dans d'autres projets, alternatifs cette fois, qui seraient amenés à voir le jour.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h30, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le douze juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Nicole RIOUAT, excusée, qui a donné procuration à Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ (partie en cours de séance),
Mme Josiane ANDRÉ, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,
M. Sylvain DUBREUIL, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ,
M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014.